

Arrêté n° LA 08 du 30 janvier 2018

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "MEDILAB GROUP" SIS 4, avenue de Paris à NIORT (79)

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au journal officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

VU la décision du 21 novembre 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée le 21 novembre 2017 au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine R75-2017-170 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2011 portant agrément de la SELARL "MEDILAB GROUP", sise 4, avenue de Paris à Niort (79 000) ;

VU la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes n°2015/001356 en date du 4 août 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale MEDILAB GROUP modifiée les 1^{er} mars 2016, 30 janvier 2017 et 24 mars 2017 ;

CONSIDERANT le courrier en date du 29 novembre 2017 de Maître Franck HENAINE du cabinet d'avocats "Girault-Chevalier-Henaine Associés" 66, avenue Kléber à Paris agissant pour le compte de la société "MEDILAB GROUP" et informant l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine de la démission de Monsieur Christian MICHAUD de ses fonctions de cogérant et de biologiste coresponsable au sein de la société à effet du 31 décembre 2017 ainsi que de l'intégration de Monsieur Sofiane INAL en qualité de cogérant et biologiste coresponsable à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 novembre 2017 actant la démission de Monsieur Christian MICHAUD et l'intégration de Monsieur Sofiane INAL en qualité de cogérant et de médecin biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL "MEDILAB GROUP" à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT le certificat d'inscription à l'ordre des médecins de Monsieur Sofiane INAL pour des fonctions de biologiste médical au sein du laboratoire exploité par la SELARL "MEDILAB GROUP" ;

CONSIDERANT le certificat de radiation du tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens de Monsieur Christian MICHAUD pour ses fonctions de biologiste coresponsable au sein de la SELARL "MEDILAB GROUP" ;

CONSIDERANT les projets de statuts mis à jour ;

CONSIDERANT que les modifications apportées aux conditions d'exploitations du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "MEDILAB GROUP" ont été portées à la connaissance du directeur général.

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de la décision n°2015/001356 du 4 août 2015 est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale multi-sites "MEDILAB GROUP" autorisé à fonctionner sous le numéro-79-3, exploité par la SELARL n°79-SEL-001, dont le siège social est situé 4, avenue de Paris à Niort (79000), et référencé sous le n°FINESS EJ 790018352 est dirigé à compter du **1^{er} janvier 2018** par les biologistes co-responsables suivants :

- M.Eric BOTTOS, médecin biologiste ;
- M.Bruno LELONG, pharmacien biologiste ;

- Mme Anne BUTRAUD, pharmacien biologiste ;
- M. Imad Sofiane INAL, médecin biologiste ;
- M.Mesbah CHAABAN, médecin biologiste ;
- M.Eric BALLARGEAU, pharmacien biologiste ;
- M.Jean-François YOU, médecin biologiste ;
- Mme Geneviève BOIZARD, pharmacien biologiste ;
- M.François ROBERT, pharmacien biologiste ;

Article 2 : le reste est sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à personne :

- Soit d'un recours hiérarchique devant Madame la ministre des solidarités et de la santé ;
- Soit d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire à l'exercice des autres voies de recours.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

**Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé
et par délégation**

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,


Karine Trouvain